

ARRETE DU MAIRE N° 08/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu les travaux de réfection de la chaussée rue Saint Pierre à 54610 Morey le lundi 15 mai 2023 de 10h00 à 18h00 par l'Entreprise EUROVIA - rue Pierre Adt à 54700 ATTON,

Le Maire de la Commune de BELLEAU,

ARRETE

Article 1^{er}. à compter du Lundi 15 mai 2023 à partir de 10h00 et jusqu'à la fin des travaux :

- la rue Saint-Pierre (de l'habitation sise au n°8bis jusqu'à l'habitation sise au n°10) sera fermée à toute circulation.

Article 2. La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée et sous la responsabilité de l'Entreprise EUROVIA – rue Pierre Adt à 54700 Atton, chargé des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant toute la durée du chantier.

Article 3. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 4. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

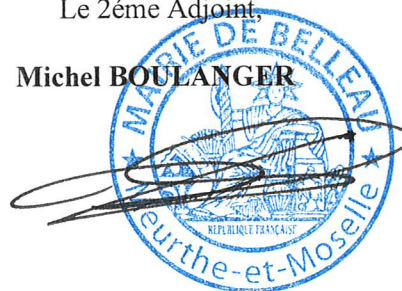
Article 5. Ampliation sera adressée à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - 54038 NANCY Cedex
EUROVIA – rue Pierre Adt – 54700 Atton
Gendarmerie Nationale - 7 rue de Lorraine - 54610 NOMENY.

Belleau, le 11 mai 2023,

Le 2^{ème} Adjoint,

Michel BOULANGER



***Information importante :** En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.*